

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2009 - 20H30

Étaient présents : RAFFIN J.Claude – SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry – CHEVALLIER Sabine – SIMON Christian – COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal – GRAVIER François - THOMAS Louis – FACON Christian – PIEPER Annette – DERVAUX Catherine - LETT Xavier - PERRI René - FRIQUET Claude – DA LAMA Marie - LAGLERA Dora – PARAZ Nathalie – BOTTE Géraldine – LANFREY Claudine – CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali.

Procurations : MEYER Georges à GRAVIER François - GROS Isabelle à CHIAPUSSO Aline - BILLOIR Julien à THEOLIER Thierry.

Absents excusés : //

Mme CHIAPUSSO a été élue secrétaire de séance.

=====  
*Monsieur le Maire sollicite l'accord de l'assemblée pour ajouter un point non prévu à l'ordre du jour, puis après approbation à l'unanimité du procès verbal de la précédente réunion, le Conseil passe à l'ordre du jour.*  
=====

## I - AFFAIRES FINANCIERES :

Le Conseil par délibérations et à l'unanimité :

- ↪ Approuve la décision modificative budgétaire n°1 au Budget Communal consistant à ajouter 5.000 € au programme d'acquisitions de véhicules en dépenses de la section d'investissement.
- ↪ De même, approuve l'ensemble des travaux à réaliser sur le restaurant de Punta-Bagna (armoie électrique + menuiseries) pour un montant de 50.000 €. L'ensemble de ces dépenses sera compensé par la recette perçue pour l'enneigement artificiel.
- ↪ Décide d'accorder l'indemnité de Conseil au nouveau Trésorier Municipal au taux de 100%. Evoque également les problèmes de manque de personnel sur la trésorerie de Modane.
- ↪ Autorise l'admission en non valeur de la somme de 70 € relative au vol cet été à la bibliothèque municipale de Modane, afin de décharger le Régisseur de Recettes de sa responsabilité.
- ↪ Accorde une subvention exceptionnelle de 2.000 € aux Sports d'Hiver Modane pour aider aux financements des stages d'été de 4 skieurs de haut niveau.
- ↪ Sollicite de la Région Rhône Alpes une subvention la plus élevée possible, dans le cadre du financement du projet de stade avec pelouse synthétique.

## II - AFFAIRES FONCIERES

Par délibérations et à l'unanimité, le Conseil :

- ↪ approuve les acquisitions foncières à réaliser auprès des Consorts CHARVOZ Jean sur le domaine skiable de VALFREJUS dans le cadre des nouveaux tracés des remontées mécaniques. Ces acquisitions représentant la superficie de 8540m<sup>2</sup> à 0,15 € soit 1.281 €.

- ↪ Accepte le désistement des époux GONIN sur le Lot n° 12 du lotissement Cité B de Loutraz, et autorise le remboursement de l'avance versée d'un montant de 1.992 €. Demande une mise à jour de la liste d'attente, et souhaite revoir les clauses de garantie dans les promesses de cession.
- ↪ Dénomme la rue desservant la 2<sup>ème</sup> tranche du Lotissement Parc d'Activités des Terres Blanches en «Rue du Rocher de la Dame» et décide d'y instaurer une numérotation métrique.

### **III - AFFAIRES DIVERSES**

Par délibérations et à l'unanimité le Conseil :

- ↪ Donne son accord à l'accueil de personnes ayant à exécuter des Travaux d'Intérêt Général dans le cadre d'une peine et fixe la liste des travaux et services dans lesquels ces TIG seront exécutés.
- ↪ Autorise dans le cadre du Salon des Artisanales de Maurienne, la commune à encaisser les participations financières des différents partenaires qui s'étalent entre 200 € et 5.000 €.
- ↪ Emet un vœu pour le maintien des emplois de l'Usine SPIREL de St-Rémy de Maurienne, et s'oppose à un recentrage sur le site de CLUSES.
- ↪ Emet un vœu pour le maintien des emplois à la Poste et du Service Public, et s'oppose au projet de Loi déposé par le Gouvernement à ce sujet.
- ↪ M. Le Maire informe l'assemblée de sa décision de mettre fin au détachement du Directeur Général des Services sur son emploi fonctionnel et de son prochain départ.
- ↪ M. Le Maire fait également un point sur le projet du nouvel Hôpital, de son coût et de l'avancement du dossier pour lequel le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'année.
- ↪ Puis des explications sont données par M. LETT et Mme CHEVALLIER sur le FOYER LOGEMENT et sur la différence entre un EPAD et un FOYER LOGEMENT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane le vingt-trois septembre deux mil neuf.

Modane, le 1er octobre 2009

Le Maire,

Jean-Claude RAFFIN